

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 V. 91 - Vœu relatif à la politique de cession du domaine privé de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les recettes liées aux cessions foncières sont en constante progression atteignant 227 millions d'euros en 2012, contre 129 millions en 2008 et 150 millions les années suivantes ;

Considérant que la vente de ces biens immobiliers est considérée comme une source de recettes spécifiques et destinée à équilibrer le budget sans que la pérennité de cette stratégie soit assurée ;

Considérant qu'a été créé en octobre 2001 un Conseil du patrimoine de la Ville de Paris succédant au Conseil du patrimoine privé de la Ville de Paris, datant de 1996, doté d'une compétence consultative générale sur les questions relatives au domaine immobilier de la Ville de Paris non affecté à une mission de service public et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;

Considérant que ces missions ont été progressivement élargies puisque que sa mission historique est en voie d'achèvement et qu'à cette mission principale s'est substituée une activité de conseil dans la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de la Ville, sans que le contour de cette mission n'ait été défini ni débattu devant l'assemblée des élu(e)s parisien(ne)s ;

Considérant que la dernière communication du Maire de Paris sur l'activité de cette structure remonte à janvier 2004, et qu'elle n'éclairait nullement sur les enjeux d'un tel organe consultatif, mais n'apportait qu'un bilan chiffré des différents volets de son activité ;

Considérant que le dernier rapport d'activité accessible en ligne de ce conseil remonte à 2007, alors qu'en moyenne il est mentionné que ce conseil tient 15 à 19 séances par an, ce qui semble un rythme de réunion important ;

Considérant que les élu(e)s écologistes ont déjà exprimé à plusieurs reprises la nécessité de transparence et de débat sur la stratégie d'action foncière et immobilière de la Ville de Paris, en réaction notamment en 2006 au rapport de la chambre régionale des comptes qui interpellait la

Ville sur la gestion de son patrimoine immobilier et qui soulignait que la méconnaissance du patrimoine a des incidences très importantes sur les comptes de la Ville ;

Aussi, sur la proposition de M. René DUTREY et des élu(e)s du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu :

- Qu'une communication régulière soit faite en séance plénière du Conseil de Paris ou lors des travaux de la 8^e Commission, sur l'inventaire complet des biens immobiliers et de la Ville de Paris et des organismes dans lesquels elle est partie prenante (SEM, SPLA, ...) y compris hors Paris, intégrant une dimension prospective en termes immobilier, foncier, urbain et financier ;
- Que l'élaboration et la diffusion du rapport d'activité du Conseil du Patrimoine soient menées annuellement, permettant une transparence sur l'évolution de ses missions.